



DEFENSA DE NIÑAS Y NIÑOS INTERNACIONAL DNI

DEFENSE DES ENFANTS INTERNATIONAL DEI

DEFENCE FOR CHILDREN INTERNATIONAL DCI

Section française

21 rue Hoche
93 500 – Pantin

Le président
J.P. Rosenczveig

La CIDE instrument juridique et politique universel, mais pas à n'importe quel prix !

D.E.I.-France a appris avec intérêt que les U.S.A. envisagent enfin de ratifier la Convention Internationale sur les Droits de l'Enfant du 20 novembre 1989 qu'ils sont les seuls à ce jour avec la Somalie à n'avoir pas ratifiée.

D.E.I.-France se réjouit d'une telle perspective quand on sait combien jusqu'ici la défaillance des U.S.A. a été particulièrement insupportable, voire négative, pour les enfants du monde. On sait que lors de la Session spéciale de l'ONU sur l'enfance de mars 2002 de nombreux représentants des Etats et des associations se sont insurgés contre l'opposition des USA à ce que le nouveau plan mondial pour l'enfance fasse référence à la Convention des Nations Unies pourtant devenue quasiment la loi universelle.

Pour autant **D.E.I.-France ne saurait accepter que les USA puissent être autorisés à déposer une réserve sur l'article 37** qui condamne le recours à la peine de mort contre des enfants par les Etats-membres. Cette disposition-phare de la CIDE doit continuer à être tenue pour substantielle et ne pas supporter la moindre réserve, des U.S.A. ou de quelconque Etat. Nul n'ignore que malheureusement 25 Etats des USA conservent la peine de mort dans leur arsenal juridique applicable aux mineurs et que certains n'hésitent pas à l'appliquer concrètement à des jeunes, y compris atteints de maladies mentales avérées.

Si la CIDE doit devenir un instrument juridique et politique universel comme le souhaite l'UNICEF, ce ne peut pas être à n'importe quel prix !

D.E.I.- France invite donc le Comité des Experts sur les droits de l'enfant de Genève à ne pas céder sur cette exigence tout en convainquant les USA de l'enjeu majeur de leur ratification.

D.E.I.-France souhaite que le gouvernement français et les ONG manifestent leur inquiétude sur le mauvais coup qui pourrait être porté à la CIDE si l'indispensable ratification des USA intervenait à un prix inacceptable.

Pantin, le 20 décembre 2003